

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### SÉANCE SPÉCIALE DU 11 NOVEMBRE 2019

Session spéciale du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue le 11 novembre 2019 à 19h15 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1  
Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4  
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5  
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et monsieur René Roy, technicien à la direction et au greffe.

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) ***Règlement numéro 259-2019 modifiant le règlement de zonage no 416-01 de Cookshire modifiant les usages et certaines spécifications dans la zone P-9 – Adoption par résolution du second projet de règlement.***
- 5) ***Règlement numéro 260-2019 modifiant le règlement de zonage no 416-01 de Cookshire afin d'agrandir la zone RE-41, à même la zone RE-44 dans le secteur du « Boisé » de Cookshire – Adoption par résolution du second projet de règlement.***
- 6) **Station d'épuration du chemin des Iris, servitude pour une conduite devant servir de renvoi à la rivière, autorisation de signature.**
- 7) **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) – Résolution d'engagement (rues Bellemare et Eastview).**
- 8) **Période de questions.**
- 9) **Séance close.**

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout

conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**2) Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2019-11-7127

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance spéciale du 11 novembre 2019 et renonçant à sa lecture, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Période de questions.**

Aucune.

**4) *Règlement numéro 259-2019 modifiant le règlement de zonage no 416-01 de Cookshire modifiant les usages et certaines spécifications dans la zone P-9 – Adoption par résolution du second projet de règlement.***

Résolution 2019-11-7128

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'adopter le second projet de *Règlement 259-2019 modifiant le règlement de zonage no 416-01 de Cookshire modifiant les usages et certaines spécifications dans la zone P-9.*

Le présent projet de règlement 259-2019 aura pour objet de modifier la grille des spécifications afin de supprimer les usages « Publics et institutionnels » et d'autoriser l'usage « Hébergement excluant hôtel et motel ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) *Règlement numéro 260-2019 modifiant le règlement de zonage no 416-01 de Cookshire afin d'agrandir la zone RE-41, à même la zone RE-44 dans le secteur du « Boisé » de Cookshire – Adoption par résolution du second projet de règlement.***

Résolution 2019-11-7129

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu d'adopter le premier projet de *Règlement numéro 260-2019 modifiant le règlement de zonage no 416-01 de Cookshire afin d'agrandir la zone RE-41, à même la zone RE-44 dans le secteur du « Boisé » de Cookshire.*

Le présent projet de règlement 260-2019 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'agrandir la zone résidentielle RE-41 à même la zone résidentielle RE-44 du secteur Cookshire.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6) Station d'épuration du chemin des Iris, servitude pour une conduite devant servir de renvoi à la rivière, autorisation de signature.**

Résolution 2019-11-7130

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte notarié concernant une servitude de droit pour une conduite devant servir de renvoi à la rivière pour la station d'épuration du chemin des Iris, secteur Johnville.

Cet acte notarié est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7) *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) – Résolution d'engagement (rues Bellemare et Eastview).***

Résolution 2019-11-7131

CONSIDÉRANT que la municipalité a faite réaliser des inspections télévisées des conduites d'égouts des rues Bellemare et Eastview au cours des mois de septembre et d'octobre derniers par la firme ADE;

CONSIDÉRANT que les résultats des inspections télévisées démontrent la vétusté des services d'égouts;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire reconstruire les infrastructures municipales de la rue Bellemare, secteur Cookshire (tronçon C224 du Plan d'intervention des infrastructures municipales);

CONSIDÉRANT que la municipalité désire reconstruire les infrastructures municipales de la rue Eastview, secteur Cookshire (tronçons C263 et C264 du Plan d'intervention des infrastructures municipales);

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu :

- QUE la municipalité de Cookshire-Eaton s'engage à respecter les modalités du guide relatif au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) s'appliquant à elle;

- QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- QUE la municipalité s'engage à réaliser les travaux de reconstruction des infrastructures municipales de la rue Bellemare, secteur Cookshire (tronçon C224 du Plan d'intervention des infrastructures municipales), selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- QUE la municipalité s'engage à réaliser les travaux de reconstruction des infrastructures municipales de la rue Eastview, secteur Cookshire (tronçons C263 et C264 du Plan d'intervention des infrastructures municipales), selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- QUE la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à ses projets, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8) Période de questions.**

Aucune.

**9) Levée de la séance spéciale.**

Résolution 2019-11-7132

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 19h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Sylvie Lapointe  
Mairesse

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier